



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2021

FNE-Formation : signature de 10 nouvelles conventions cadres avec les opérateurs de compétences pour accélérer la formation des salarié(e)s et préparer la sortie de crise.

Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a signé 10 nouvelles conventions cadres avec des opérateurs de compétences (OPCO) actant la mobilisation de près de 240 millions d'euros supplémentaires du FNE-Formation, financés par le plan France Relance, en vue de renforcer les compétences. Avec la signature de la première convention cadre avec l'OPCO 2i en janvier 2021, l'Etat consacrera au total cette année près de 390 millions d'euros à la formation des salariés des entreprises impactées par la crise.

Repensé pour faire face aux conséquences économiques liées à la crise sanitaire du Covid-19, le dispositif FNE-Formation vise à **répondre aux besoins des entreprises en activité partielle, en activité partielle de longue durée et des entreprises en difficulté** pour former leurs salarié(e)s et ainsi préparer la sortie de crise.

Dans le cadre des conventions signées entre l'État et chacun des 11 OPCO, l'abondement significatif apporté par l'État via le FNE-Formation doit permettre d'**accompagner le développement des compétences des salarié(e)s ou leur reconversion interne**. Ces conventions cadres concernent l'ensemble des secteurs et vont notamment permettre de **soutenir des activités particulièrement impactées par la crise sanitaire pour favoriser leur rebond** (hôtel-café-restaurant, transport aérien, commerce, services aux entreprises, etc.)

Dans leur rôle d'appui aux branches professionnelles, **les OPCO auront la responsabilité de la mise en œuvre de ce dispositif exceptionnel**, du ciblage des entreprises, de la qualification de leurs besoins, du montage des solutions et leur suivi.

De l'ordre de **48 000 parcours de formation pourront ainsi être financés** dans le périmètre de ces conventions, et selon la typologie suivante :

- Le **Parcours reconversion** permettant à un(e) salarié(e) de changer de métier ou de secteur d'activité au sein de la même entreprise ;
- Le **Parcours certifiant** permettant à un(e) salarié(e) d'acquérir un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle ou interindustrielle ;
- Le **Parcours compétences spécifiques** contexte Covid-19 ayant conduit à une nouvelle organisation, de nouveaux marchés, de nouveaux procédés... ;
- Le **Parcours anticipation des mutations** qui vise à permettre une bonne appropriation des outils et méthodes de travail par le/la salarié(e) : numérique, écologie et compétences métier spécifiques.

« Après avoir signé une première convention cadre avec l'OPCO 2i pour accompagner la relance de l'industrie, je me réjouis de la finalisation de ces nouvelles conventions qui sont une grande avancée pour encore mieux accompagner l'ensemble des secteurs d'activités impactés par la crise. Dans certains cas, la crise a été un accélérateur des mutations déjà à l'œuvre, comme la digitalisation dans le commerce, ce qui suppose de renforcer l'effort de formation. Le FNE-Formation permettra d'anticiper l'évolution des compétences nécessaires pour s'adapter aux nouveaux modèles en sortie de crise. La formation des salarié(e)s sera clé pour la reprise économique » déclare **Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Élisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.